



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

18 MARS 2025



ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_001-DE

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 07

Membres présents : 07

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel ROBE

DEL2025.001 / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire prévue par l'article L 2312-1 du CGCT, il permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité et de discuter des choix budgétaires avant le vote du budget primitif.

Pour rappel, le rapport d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération mais n'a pas de caractère décisionnel.

Il est demandé au conseil syndical de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 sur la base du rapport joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_001-DE



Le conseil syndical décide à l'unanimité (7 voix pour 0 contre) de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 sur la base du rapport joint en annexe.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le

18 MARS 2025
Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ



SYMVAHEM

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

PREAMBULE

Le cadre juridique

Le rapport d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir.

Les objectifs du débat sont :

- Présenter le contexte dans lequel la collectivité va évoluer au cours de l'exercice
- Informer sur la situation financière et organisationnelle
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité

Les dispositions réglementaires :

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le ROB doit par principe se tenir lors d'une séance préalable à la séance de vote du budget.

Le rapport doit être communiqué aux membres de l'assemblée délibérante en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion.

La tenue du ROB est actée par une délibération et son contenu est retrace dans un compte-rendu de séance.

Le contenu du rapport d'orientations budgétaires

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement)
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et dépenses,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives à venir.

Le contexte général

Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort conséquent, notamment demandé aux communes et intercommunalités, annoncé par le gouvernement. La réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et s'établira à 5,4 % en 2025 (contre 5,0 % attendu par le gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au 2^{ème} trimestre 2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité.

Le contexte local

Par arrêté préfectoral du 23 septembre 2020, le SYMVAHEM est devenu un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE). Fort de ce nouveau statut, le syndicat doit disposer des ressources financières suffisantes pour assumer les missions qui lui sont confiées par ses membres (4 EPCI) au titre de la compétence GEMAPI.

Cette compétence s'accompagne de l'instauration et de la perception, par les intercommunalités, d'une taxe dédiée dont le produit varie selon le potentiel budgétaire de chaque établissement. Cette taxe GEMAPI permet de financer la contribution financière versée par chaque intercommunalité au SYMVAHEM.

En 2024, les ressources propres du syndicat provenant des cotisations annuelles versées par les 4 intercommunalités membres se sont élevées à 265 650 euros (montant similaire à 2023), auxquelles s'ajoutent les financements reçus par les partenaires pour la réalisation des projets.

Rappelons que le Département du Pas-de-Calais a été largement impacté fin 2023/début 2024 par des crues historiques. Le bassin versant du SYMVAHEM n'a pas été épargné avec environ 300 maisons concernées et de nombreux dégâts : ponts effondrés dans la rivière, arbres en travers du cours d'eau, érosion des berges, clôtures et abreuvoirs démolis. Au cours de l'année 2024, il a ainsi été nécessaire d'entreprendre des travaux d'urgence pour rétablir le bon écoulement de l'eau, protéger les berges (routes et habitations) soumises à de grosses pressions érosives et maintenir l'élevage dans les prairies sans risques pour la population, les animaux et la rivière.

SITUATION FINANCIERE ET ORGANISATIONNELLE

Les résultats de l'année 2024

Les résultats définitifs ne sont pas connus à ce jour. Cependant, les résultats provisoires sont les suivants :

- Section de fonctionnement – résultat prévisionnel : excédent de **86 647.65 euros**
 - o Dépenses réalisées en 2024 : 1 473 910.59 euros
 - o Recettes réalisées en 2023 : 1 229 347.70 euros (auxquels il faut rajouter les résultats reportés N-1 d'un montant de 331 210.54 euros)
- Section d'investissement – résultat prévisionnel : excédent de **185 816.78 euros**
 - o Dépenses : 64 443.78 euros
 - o Recettes : 52 359.57 euros (auxquels il faut rajouter les résultats reportés N-1 d'un montant de 197 900.99 euros)

Le résultat provisoire global de clôture est donc de **86 647.65 euros** d'excédent de fonctionnement et **185 816.78 euros** d'excédent en investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 473 910.59 euros**.

Elles comprennent les charges courantes (bureautique, assurances, salaires et indemnités, communication...) et les charges liées à l'activité du syndicat (en particulier les dépenses d'entretien et de restauration de la Hem et des aménagements hydraulique douce). Auxquelles il faut rajouter les dépenses exceptionnelles liées aux travaux d'urgence.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les charges de personnel (salaires, cotisation, assurance statutaire) : 23 539.66 euros
- Le fonctionnement courant du syndicat (loyer, assurances, communication, remboursement organismes, frais administratifs, indemnités...) : 57 962.12 euros
- Opération d'amortissement : 39 861.57 euros
- Les indemnités des élus : 24 475.20 euros
- Les frais liés à l'emprunt (charges d'intérêt) : 830.37 euros
- Les dépenses relatives à l'activité du syndicat :
 - o Entretien de la rivière : 0 euros
 - o Travaux de restauration de rivière : 31 368 euros
 - o Entretien des aménagements d'hydraulique douce : 3 430.09 euros

- Etude hydraulique douce : 0 euros
- Etude de rétablissement de la continuité écologique sur les rivières de Licques (MOE, conception et géotechniques) : 29 136 euros
- Travaux pour le rétablissement de la continuité écologique sur l'ouvrage ROE 75906 : 46 917.78 euros
- Premier programme des travaux d'urgence : 814 574.72 euros
- Second programme des travaux d'urgence : 401 815.08 euros

	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	245 189.08	347 590.84	275 683.48	1 473 910.59
Evolution depuis n-1	- 10 792.48	+ 102 401.76	- 71 907.36	+ 1 198 227.11

Le fonctionnement administratif du syndicat est assuré par deux agents à temps non complet. Un coordinateur à raison de 6h / semaine (rémunéré sur la base de son régime indiciaire d'attaché principal (IM : 735 / IB : 896) et une secrétaire à raison de 16h / semaine rémunéré sur la base de son régime indiciaire (IM : 373 / IB 387). Le suivi technique des dossiers est assuré par trois agents : trois agents mis à disposition par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **1 229 347.70 euros**.

Elles sont constituées des éléments suivants :

- participations des intercommunalités membres
- subventions de fonctionnement versées par opération
- remboursements sur les charges sociales et assurance statutaire (trop versé sur exercice antérieur)

Le montant global des participations des intercommunalités en 2024 : 265 650 euros.

EPCI	Clé de répartition	Montant 2024
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	37,53 %	99 698.45 €
Communauté de Communes Pays d'Opale	18,47 %	49 065.56 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	62 719.95 €
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer	20,39 %	54 166.04 €

Les recettes de fonctionnement des partenaires financiers en 2024 sont réparties comme suit :

- Agence de l'eau Artois Picardie : 800 614.22 euros.
- Etat : 138 890.67 euros
- Conseil départemental 0 euros
- Conseil régional : 23 649.65 euros
- Caisse des dépôts (personnel) + régularisation sur exercice antérieur : 543.16 euros

	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	245 620.67 €	311 459.09 €	458 517.47 €	1 229 347.70 €
Evolution depuis n-1	- 178 527.84 €	+ 65 838.42 €	+ 147 058.38 €	+ 770 830.23 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **64 443.78 euros**.

Elles sont constituées des éléments suivants :

- Remboursement de l'emprunt amortissable : 24 361.20 euros
- MOE du projet ORD (journée d'échanges du 13/10/2023 avec le cabinet ISL : réunion en salle + visite des sites) : 1 500 euros
- Acquisition de l'ancienne pisciculture de Clerques : 22 352.82 euros
- Achat du véhicule : 16 229.76 euros

	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement	58 022.85 €	74 390.21 €	27 292.34 €	64 443.78 €
Evolution depuis n-1	+ 35 241.17 €	+ 16 367.36 €	- 47 097.87 €	+ 37 151.44 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **52 359.57 euros**.

Elles portent sur des opérations d'amortissement :

- Opération d'amortissement : 39 861.57 euros
- Subvention de l'Agence de l'eau pour l'acquisition de l'ancienne pisciculture de Clerques : 12 498 euros

	2021	2022	2023	2024
Recettes d'investissement	19 933.57 €	19 933.57 €	25 042.57 €	52 359.57 €
Evolution depuis n-1	+ 2 887.60 €	0 €	+ 5 109 €	+ 27 317 €

Gestion de la dette

Le SYMVAHEM n’a pas eu recours à l’emprunt en 2024 et ne dispose pas de ligne de trésorerie ouverte (pas d’encours).

L’emprunt de 230 000 euros sera remboursé en 2025. Cet emprunt a permis de financer l’acquisition des barrières anti-inondation et les premiers travaux du plan de gestion.

Niveau d’épargne brute / capacité d’autofinancement)

L’épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d’une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette).

L’épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l’exercice. Cette approche est particulièrement importante pour mesurer la capacité du syndicat à porter de nouveaux projets.

L’épargne brute du syndicat qui s’élevait en 2024 à 80 000 euros (cotisations annuelles – dépenses de structure non subventionnés et dépenses nettes récurrentes) sera réduite en 2025 à hauteur de 60 000 euros.

ORIENTATIONS 2025

Les orientations s'inscrivent dans les trois compétences du syndicat :

Prévention et défense contre les inondations

- Etudes, réalisation, entretien, gestion des champs d'inondation contrôlée.
- Etudes, travaux et gestion des ouvrages de lutte contre les inondations par ruissellement
- Accompagnement aux bonnes pratiques pour lutter contre les ruissellements et l'érosion

Gestion des milieux aquatiques

- Missions d'entretien et d'aménagement des cours d'eau.
- Missions de protection et de restauration des milieux

Amélioration des pratiques et de transmission des connaissances

- Communication, sensibilisation du public

Gouvernance / perspectives budgétaires

Tout comme pour les années précédentes, compte-tenu des engagements pris par le SYMVAHEM auprès de ses partenaires (ex. : agence de l'eau dans le cadre du PCE, Etat/ agence de l'eau dans le cadre du PEP), il est primordial de raisonner en pluri-annualité pour évaluer le niveau d'engagement financier en 2025.

Compte tenu de la montée en puissance des actions du syndicat, du renforcement de l'équipe technique par la création d'un poste de technicien de rivière et de la baisse des subventions, il est nécessaire de proposer en 2025 une augmentation des participations financières des EPCI de 10%.

Prévention et défense contre les inondations

Rappel des enjeux

- Se prémunir contre les crues « courantes » et atténuer les effets des crues « extrêmes », comme la crue de novembre 2009, août 2006 ou plus récemment novembre 2023 en retenant une partie des eaux de crue à l'amont du bassin versant et ainsi protéger les habitations riveraines du cours d'eau sur tout le long de son tracé.
- Développer la culture du risque « inondation »
- Maîtriser le ruissellement le plus en amont possible et lutter contre l'érosion des sols

Ouvrage de Ralentissement Dynamique (ORD) et Zones de Rétention de Ruissellements (ZRR) : caractérisation des zones et suivi des études dans un cadre partagé avec les parties prenantes

Suite aux inondations de novembre 2023 et janvier 2024 puis au processus de concertation post-inondations, il s'avère que le scénario d'aménagement de 2 sites à Sanghen et Audenfort ne répond pas entièrement à la demande du territoire.

De nouvelles zones ont été proposées par les agriculteurs, élus, bureaux d'études et techniciens du PNR des Caps et Marais d'Opale pour implanter des ORD mais également des zones de rétention de ruissellements (ZRR). En effet, les inondations ont été provoquées par des phénomènes de débordement de cours d'eau mais également de ruissellement.

Le Symvahem propose donc de réaliser en 2025 une étude d'opportunité pour stocker un maximum d'eau et limiter les crues. Les zones de Sanghen et Audenfort seront également intégrées à l'étude pour revoir les emplacements et les caractéristiques techniques pour assurer à la fois une plus grande acceptabilité des projets et une plus grande efficacité.

Cette étude d'opportunité sera inscrite dans une fiche PEP dédiée (Programme d'Etudes Préalables) afin de pouvoir bénéficier de 50% de participation du Fonds Barnier et 30% de l'AEAP. Le montant prévisionnel de l'étude est de 65 000 €.

En parallèle, une stratégie de concertation sera menée pour travailler en collaboration avec les acteurs du territoire. Le coût prévisionnel est de 39 000 €. Cette opération sera intégrée à la fiche PEP citée précédemment afin de pouvoir bénéficier de 50% de participation du Fonds Barnier et de 30% de l'AEAP.

Développer la connaissance du risque inondation

- Poursuivre l'animation du programme de communication pour développer la connaissance du risque inondation (site internet, newsletters, lettres d'informations, ...).

Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

- Faire le lien entre les acteurs du territoire et la DDTM dans le cadre du dispositif MIRAPI.

- Assurer le suivi des barrières anti-inondations financées par le Symvahem et distribuées aux habitations les plus exposées au risque d'inondation.

Le maintien et le développement des aménagement dits « hydraulique douce »

L'implantation des ouvrages se fait sur la bonne volonté des agriculteurs. Suite aux inondations, les agriculteurs réfractaires lors des concertations précédentes ont changé leur fusil d'épaule et trouvent aujourd'hui un réel intérêt à aménager leurs parcelles. La dynamique est relancée avec l'implantation de nouveaux ouvrages depuis décembre 2024.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des linéaires existants sur le bassin versant de la Hem :

Haies		Fascines		Total	
Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)	Nbre ouvrages	Linéaires (ml)
99	12 477	44	877	143	13 354

- Mise en œuvre d'un programme triennal d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce pour l'année 2025 (à la fois les ouvrages réalisés par le SYMVAHEM, de l'AFR d'Alquines, et de l'AFAFAF de Licques). Le montant des travaux est de 32 556 euros financés à 100 % par l'AEAP.
- Finalisation des travaux d'implantation de haies et de fascines dans le cadre des travaux structurants sur les bassins versants amont les plus impactés par les phénomènes d'érosion et de ruissellement. Le coût prévisionnel des travaux 2025 est de 24 375 € financés à 80% par l'AEAP et 10% par la Région.
- Finalisation de l'étude Liose (phase concertation) pour limiter les ruissellements et l'érosion sur les bassins versants de Herbinghen, Sanghen, Alembon et Licques et mise en œuvre d'une première tranche de travaux. Le montant de la finalisation de l'étude est de 34 972 € financée à 70% par l'AEAP et 10% par le CD. Le coût prévisionnel de la 1^{ère} tranche de travaux pour l'implantation des ouvrages à l'hiver 2025/2026 est de 25 000 €. Les financeurs potentiels pour les travaux sont l'AEAP, la Région et le Département.
- Suivi de l'étude pour l'implantation d'ouvrages d'hydraulique douce sur la commune de Ruminghem. Cette opération fait l'objet d'une fiche PEP dédiée afin de pouvoir bénéficier de 50% de participation du Fonds Barnier et 30% de l'AEAP. Le montant prévisionnel de l'étude est de 20 000 €.
- Elaboration d'un programme triennal d'entretien et de restauration des ouvrages d'hydraulique douce sur la période 2026-2028 (y compris les nouveaux ouvrages).
- Mise en œuvre d'un programme de travaux structurants complémentaires à la demande du préfet : plantation hydraulique douce et lit majeur opérationnel hors périmètre d'étude. Le Symvahem propose une enveloppe de 30 000 € sur fonds propres pour répondre à la demande d'implantation d'ouvrages (hors périmètre d'études en cours) afin de gagner en réactivité et apporter des solutions concrètes pour limiter l'impact des inondations.

Le changement des pratiques culturelles

- Le lancement du projet a démarré en 2018 avec un groupe de 10 agriculteurs qui a permis d'élaborer conjointement avec les partenaires principaux (PNR, CA, APAD et AEAP) un premier programme d'animation sur la période 2019-2021.
- Depuis 2023, cette action est portée directement par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais toujours avec une participation financière du SYMVAHEM pour le poste d'animateur érosion et ruissellement et le programme de communication associé territorialisé à la vallée de la Hem.
- Aujourd'hui, le troisième programme est en cours. Ainsi, en 2025, il s'agira de mettre en œuvre le nouveau programme d'animation auprès des agriculteurs concernant les pratiques agricoles dont les objectifs sont de lutter contre l'érosion des sols et d'améliorer la fertilité naturelle.
- En 2024, le groupe d'agriculteurs engagés dans cette démarche de changements de pratiques limitant l'érosion des sols agricoles et le ruissellement compte 24 agriculteurs dont les terres représentent 24% de SAU (Surface Agricole Utilisée).
- En 2025, l'accent va être mis sur la démarche de « recrutement » d'agriculteurs en demande d'accompagnement et le suivi des membres déjà engagés notamment pour qu'ils deviennent autonome dans le diagnostic et l'observation de leurs sols. 10 nouveaux agriculteurs vont être rencontrés pour agrandir le groupe avec un objectif de 50 % d'adhésion.

Gestion des milieux aquatiques

Rappel des enjeux

Rétablir la continuité écologique (libre circulation de l'eau, des espèces et des sédiments) des cours d'eau et améliorer la qualité des rivières en vue d'atteindre le bon état.

L'entretien et la restauration de la Hem et de ses affluents

- Faire la demande de solde pour le plan de gestion entretien 2022-2024 (échéance 03/25).
- Elaborer le plan de gestion entretien 2025-2027 (fin de la consultation des entreprises le 28/02/25 avec une demande de participation financière à faire à l'AEAP avant le 30 mars) et mettre en œuvre le programme pour 2025. Le montant prévisionnel des travaux est de 90 000 € sur 3 ans (30 000 € en 2025) avec un financement de l'AEAP à hauteur de 40% (+ possibilité à la Région).
- Mettre en œuvre le programme de restauration 2023-2025 pour l'année 2024 et une partie des travaux 2025. En effet, les travaux d'urgence post-inondations ont bouleversé le programme initialement prévu. Les travaux 2024 ont ainsi été reportés à 2025. Une enveloppe de 220 000 € en 2025 est proposée afin d'atteindre 80% d'avancement de l'ensemble du programme et pouvoir faire une demande d'acompte aux partenaires financiers (AEAP et CR). Pour rappel, le programme 2023-2025 est financé à hauteur de 82% (AEAP et CR) pour un montant total de 399 996 €. Les 20% des travaux restants

seront réalisés en 2026 et nécessiteront une demande de prorogation pour les financements qui s'explique avec le contexte post-crues.

- Finalisation du 2ème programme de travaux d'urgence et demande de solde sur un montant global de 1 208 440,95 € HT / 1 430 313,62 € TTC financés à 100% sur le montant HT par l'Etat, l'AEAP et les EPCI.
- Finaliser l'étude pour l'élaboration du plan pluriannuel d'entretien et de restauration (PPRE) de la Hem et de ses affluents 2026-2036 et faire la demande de solde. Le coût de l'étude est de 90 840 € avec un financement de l'AEAP de 69 618€.
- Préparer le programme opérationnel 2026 en concertation avec les personnes concernées par le PPRE 2026-2036.
- Préparer le cahier des charges pour définir l'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) des rivières.
- Informer et conseiller les usagers et riverains de la Hem et de ses affluents.

Les études et travaux en faveur de la continuité écologique

- Finaliser les études de conception et les procédures réglementaires (en lien avec le bureau d'études AQUATEC) de restauration de la continuité écologique de l'ouvrage de la scierie et du moulin de Canchy sur la commune de Licques jusqu'à la réception des autorisations nécessaires. Le montant prévisionnel y compris les études géotechniques est de 63 488 € avec un financement de 70% de l'AEAP.
- Mettre en œuvre les travaux de restauration de la continuité écologique de l'ouvrage des étangs et de la scierie à Licques. Le montant prévisionnel des travaux est de 230 401 € avec un financement prévisionnel de la Région et l'AEAP à hauteur de 100 %.
- Faire un suivi hydromorphologique des sites ayant fait l'objet de travaux sur le tronçon Clerques-Polincove, notamment sur le site de la Leulenne intégré au réseau national des sites de démonstration pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau.

Communication, sensibilisation du public et valorisation des actions

- Mise en œuvre d'une stratégie de communication globale autour de 4 axes :
 - o Axe 1 : Ecouter pour recueillir
 - o Axe 2 : Faire connaître pour comprendre
 - o Axe 3 : Dialoguer pour consolider
 - o Axe 4 : Concerter pour construire

Cette opération a pour but de dialoguer et co-construire avec les habitants et acteurs de l'eau. La volonté est également de mieux transmettre les informations avec la publication d'articles sur le site internet du syndicat et la newsletter qui sera également relayée notamment sur le facebook du parc naturel régional. L'ensemble des communes et des EPCI sera également invité à relayer la newsletter pour une meilleure diffusion.

Le SYMVAHEM va poursuivre la diffusion de sa lettre d'information « Reflets sur la Hem » ainsi que l'organisation de son comité annuel.

ESTIMÉ

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_001-DE





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**



ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_002-DE

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 07

Membres présents : 07

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel ROBE

DEL2025.002 / FINANCEMENT DES TRAVAUX D'URGENCE
POST-INONDATIONS
VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE DES EPCI MEMBRES

À la suite des inondations de fin 2024 et début 2025 dans le Pas-de-Calais et de leurs conséquences sur le périmètre de la vallée de la Hem, le SYMVAHEM a proposé de réaliser des travaux (essentiellement des protections de berges, la pose et la restauration de clôtures et abreuvoirs), visant à restaurer le bon fonctionnement de la Hem et de ses affluents et limiter ainsi les effets des inondations.

Le montant de ces travaux, répartis en deux programmes, s'est élevé à 1 208 440,95 euros HT, soit 1 430 313,62 euros TTC.

Le plan de financement initial qui prévoyait une prise en charge financière à 100% par l'Agence de l'Eau et l'Etat sur le montant TTC n'a pu être maintenu malgré les nombreuses demandes du syndicat en ce sens au cours de l'année 2024.

De plus, les travaux n'ont pu être éligibles au FCTVA dans la mesure où il s'agit de travaux d'entretien et que les crédits de paiement ont, en conséquence, été inscrits en section de fonctionnement du budget du syndicat. Cette décision ayant été confirmée par l'administration fiscale lors des échanges de conciliation. Le montant du FCTVA s'élève à 181 979,57 €.

Il est proposé conseil syndical de demander une participation exceptionnelle aux EPCI membres du syndicat pour compenser une partie du FCTVA non perçu, le solde étant financé par les fonds propres du syndicat. La part du montant de travaux réalisés sur chaque territoire intercommunal représente la clé de répartition de cette contribution par EPCI comme suit :

EPCI	Clé de répartition	Montant
CCPL	31.52 %	57 359.75 €
CCRA	9.42 %	17 136.93 €
CAPSO	31.03 %	56 465.28 €
CCPO	6.05 %	11 017.61 €
Symvahem	21.98 %	40 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité de valider la demande de participation exceptionnelle aux EPCI membres comme indiqué ci-dessus et d'autoriser le président à signer tout document s'y rattachant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 18 MARS 2025
Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_003-DE



Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 07

Membres présents : 07

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel ROBE

**DEL2025.003 / DEMATERIALISATION DES ACTES – SIGNATURE D'UNE
CONVENTION AVEC FIBRE NUMERIQUE 59 - 62**

Lors du comité syndical du 16 décembre 2024, le conseil syndical a validé la mise en place de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Une convention a été signée avec le centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Pas-de-Calais pour apporter leur aide dans l'accompagnement et la mise en place de la démarche.

En complément, il s'avère nécessaire de signer une convention d'adhésion avec la Fibre Numérique 59 62 afin de pouvoir obtenir la certification RGS.

Le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique. Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

En ce qui concerne plus précisément les services numériques essentiels « Mairie connectée », ceux-ci ne se limitent pas à la simple fourniture de services. Ils prévoient en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale par la signature d'une convention tripartite.

Ce dernier accompagnera les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services afin de garantir leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la collectivité.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confié.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources du Symvahem en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Il est proposé au conseil syndical :

- d'autoriser l'adhésion du syndicat à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats,

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_003-DE

S²LOW

- d'autoriser le président à passer commande auprès de la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, conformément aux dispositions du code de la Commande Publique.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion du syndicat à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir
- d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats,
- d'autoriser le président à passer commande auprès de la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, conformément aux dispositions du code de la Commande Publique.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le **18 MARS 2025**

Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans
sujets,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Thierry ROUZÉ



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_003-DE





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_004-DE



Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 07

Membres présents : 07

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel ROBE

DEL2025.004 / TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA HEM ET DE SES AFFLUENTS
2025-2027 – CONSULTATION DES ENTREPRISES – SIGNATURE DU MARCHÉ
– DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Hem et de ses affluents 2015-2025, le programme d'entretien 2022-2024 est arrivé à son terme. Il est proposé de le renouveler pour une période de trois ans (2025-2027) afin de poursuivre les actions d'entretien, ceci en parallèle d'une action de communication auprès des riverains pour les encourager à entretenir leur parcelle.

En dépit du linéaire important à traiter (100 km au lieu de 60 km), il est proposé de maintenir à 90 000 euros, sur trois ans, le montant du marché, étant précisé qu'il s'agit d'un marché à

bon de commandes et qu'il conviendra d'engager la dépense en lien avec les crédits disponibles dans les budgets à venir.

Il est demandé au conseil syndical :

- de valider le principe d'élaboration d'un programme d'entretien de la Hem et de ses affluents sur la période 2025-2027,
- d'autoriser le Président à engager la consultation des entreprises et à signer le marché relatif aux travaux d'entretien (sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande) et toutes les pièces s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à formuler la demande de subvention à l'Agence de l'eau Artois-Picardie, au Conseil Régional et signer tout document s'y rattachant.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de valider le principe d'élaboration d'un programme d'entretien de la Hem et de ses affluents sur la période 2025-2027,
- d'autoriser le Président à engager la consultation des entreprises et à signer le marché relatif aux travaux d'entretien (sous la forme d'une procédure adaptée à bons de commande) et toutes les pièces s'y rattachant,
- d'autoriser le Président à formuler la demande de subvention à l'Agence de l'eau Artois-Picardie, au Conseil Régional et signer tout document s'y rattachant.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 18 MARS 2025

Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_005-DE



Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 07

Membres présents : 07

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel ROBE

**DEL2025.005 / TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE
ECOLOGIQUE DE L'OUVRAGE DE LA SCIERIE (ROE 15994) - CONSULTATION
DES ENTREPRISES – SIGNATURE DU MARCHE – DEPOT DES DEMANDES DE
SUBVENTION**

Le Symvahem a missionné en 2019 le cabinet d'études Aquatec pour faire une étude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique des rivières de Licques. A la suite de cette étude, l'ouvrage ROE 15994 a été validé pour faire l'objet des études de conception, actuellement en cours de finalisation, avant d'engager la phase travaux.

Les travaux font l'objet de financement à hauteur de 100% du montant TTC par l'agence de l'eau Artois Picardie et la Région.

Il est proposé au conseil syndical de :

- d'autoriser le Président à signer les conventions travaux avec les propriétaires concernés,
- déposer les dossiers réglementaires pour instruction par les services de l'Etat,
- lancer la consultation pour les travaux de restauration de la continuité écologique et signer le marché présentant l'offre la plus économiquement avantageuse,
- solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le conseil régional pour le financement des travaux et signer tout document relatif aux demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer les conventions travaux avec les propriétaires concernés,
- déposer les dossiers réglementaires pour instruction par les services de l'Etat,
- lancer la consultation pour les travaux de restauration de la continuité écologique et signer le marché présentant l'offre la plus économiquement avantageuse,
- solliciter l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le conseil régional pour le financement des travaux et signer tout document relatif aux demandes de subvention.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **18 MARS 2025**
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM
Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_006-DE

S2LOW

Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 07

Membres présents : 07

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel ROBE

**DEL2025.006 DELIBERATION FIXANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES
AVANCEMENTS DE GRADE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L522-27
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 février 2025

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

18 MARS 2025

S²LO

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_006-DE

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Président propose à l'assemblée de fixer le taux à 100 % pour la procédure d'avancement pour tous les grades présents dans le syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité de fixer le taux à 100% pour la procédure d'avancement pour tous les grades présents dans le syndicat.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le

18 MARS 2025

Le Président,



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et années susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président, Thierry ROUZÉ





Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 18 MARS 2025

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_007-DE



Nombre de Membres

afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	07

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 18h00, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 04 mars 2025, s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie de Licques, sous la Présidence de son Président, Monsieur Thierry ROUZÉ.

Membres en exercice : 12

Membres votants : 07

Membres présents : 07

Vote par procuration : 0

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Les délégués titulaires : Brigitte HAVART (CCPO), Aurélien DOMMANGET (CCPL), Gérard LOUGUET (CCRA) représenté par Daniel ROBE, Thierry ROUZÉ (CCRA), Daniel DURIEZ (CCRA) représenté par Jean-Marie LOUCHEZ, Jacques HAUTECOEUR (CCRA), Jacques-André DELACRE (CCRA),

Absents/excusés : Gilles DEBOVE (CAPSO)

Suppléants présents : Laurent SOUPÉ (CCRA)

Suppléants excusés : Jean-Paul VASSEUR (CAPSO)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Daniel ROBE

DEL2025.007 TRAVAUX DU PLAN D'URGENCE FAISANT SUITE AUX INONDATIONS DE NOVEMBRE 2023 et JANVIER 2024

A la suite des événements d'inondation du mois de novembre 2023 et janvier 2024 subies dans le Pas-de-Calais et le Nord, et comme décidé lors du conseil syndical du 12 décembre 2023 et du 02 juillet 2024, le Symvahem a débuté un programme de travaux d'urgence sur le territoire de la Vallée de la Hem.

La durée des travaux était estimée à 12 mois, mais il reste encore un reliquat à effectuer. Cela nécessite une prolongation de 12 mois afin de pouvoir finaliser complètement le programme de travaux.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le **18 MARS 2025**

ID : 062-200016244-20250311-DEL2025_007-DE



Le président demande donc au conseil syndical l'autorisation de signer un avenant avec les entreprises.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide à l'unanimité :

- de poursuivre ces travaux d'urgence avec les entreprises et de signer un avenant de prolongation de 12 mois.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le **18 MARS 2025**
Le Président,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits,

Pour Copie Conforme,
Le Président, Thierry ROUZÉ

